

2018-3696
2019-02-21

GROUPE M5 FONGICIDE

CONTENUS NETS: 1-1000 l

Fongicide agricole Echo 720

Suspension



AVERTISSEMENT - POISON
AGENT SENSIBILISATEUR POTENTIEL
POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Chlorthalonil 720 g/l

Contient 1,2 benzisothiazolin-3-un à 0,0097% comme préservatif

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29355

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Sipcam Agro USA, Inc.
2525 Meridian Parkway, Suite 350
Durham, NC 27713 USA
919 226-1195

Distribué par : United Agri Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON, N0L 1G5
1 800 265-4624

AVERTISSEMENT GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS PREMIERS SOINS

| | |
|---|--|
| EN CAS D'INHALATION | <ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne à l'air frais;• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, et ensuite pratiquer la respiration artificielle, préférablement le bouche-à-bouche si possible;• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur d'autres traitements supplémentaires. |
| EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS | <ul style="list-style-type: none">• Enlever les vêtements contaminés;• Rincer la peau immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes;• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. |
| EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX | <ul style="list-style-type: none">• Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes;• Enlever les lentilles de contact le cas échéant après les 5 premières minutes et ensuite continuer à rincer les yeux;• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. |
| EN CAS D'INGESTION | <ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement;• Faire boire de l'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avaler;• Ne pas provoquer de vomissements à moins qu'un médecin ou un centre antipoison donne pareille directive;• Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. |
| Prendre le contenant, l'étiquette et le nom du produit ainsi que le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsque vous désirez obtenir de l'aide médicale. | |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE | |
| En tout temps : 1 800 327-8633 (FASTMED) UNIQUEMENT pour des informations de santé et d'environnement. | |

2018-3696

2019-02-21

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

REMARQUES POUR LES MÉDECINS : des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre-indication au lavage gastrique. Les personnes ayant une réaction allergique répondent au traitement avec des antihistaminiques ou des crèmes stéroïdes ou aux stéroïdes systémiques.

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT: Cause des dommages sévères aux yeux. **NE DOIT PAS ENTRER EN CONTACT AVEC LES YEUX.** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Laver toute zone de peau exposée avec du savon et de l'eau chaude après utilisation ou manipulation. **NE PAS** ingérer. Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation. Une exposition à ce produit peut causer des effets secondaires temporaires, dont de l'irritation et de la rougeur aux yeux, une irritation bronchique légère ou une irritation de la peau exposée. **NE PAS** stocker près d'aliments ou de nourriture. Entreposer dans un endroit frais.

Appliquer uniquement dans les zones spécifiées sur l'étiquette. Peut être mortel si inhalé. Agent sensibilisateur de la peau potentiel.

Porter des combinaisons ou des pantalons longs, un chandail à manches longues, des lunettes de sécurité ou un écran protecteur pour le visage, un tablier et des gants qui résistent aux produits chimiques pendant le mélange, le nettoyage et les activités de réparation. Porter aussi des pantalons longs, un chandail à manches longues et des gants qui résistent aux produits chimiques lors de l'application.

NE PAS rentrer dans les zones traitées dans les 48 heures suivant l'application, Si requis, les individus peuvent entrer à nouveau pour des tâches à court terme qui n'impliquent pas de travail manuel et uniquement si au moins quatre heures se sont écoulées depuis l'application, et que des pantalons longs, un chandail à manches longues, un chapeau et des gants qui résistent aux produits chimiques sont portés.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**. Un écoulement provenant des zones traitées peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones avoisinantes. Pour réduire l'écoulement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter les applications dans des zones à pentes modérées ou fortes, de sol compacté ou d'argile. **NE PAS** appliquer directement sur l'eau.

Garder hors des lacs, des ruisseaux et des étangs. **NE PAS** contaminer l'eau en nettoyant de l'équipement ou en jetant des déchets. **NE PAS** appliquer où de l'écoulement peut se produire. **NE PAS** appliquer lorsque des conditions météorologiques favorisent une dérive des zones traitées.

ÉLIMINATION

Pour de l'information sur la méthode de rejet d'un produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale. S'adresser au fabricant et à l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS réutiliser ce contenant pour toute autre utilisation. Il s'agit d'un contenant réutilisable qui doit être jeté dans un site de collecte de contenants. Contacter votre distributeur local ou votre municipalité pour connaître le site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer avec pression. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inapproprié pour toute autre utilisation future.

S'il n'y a aucun site de collecte de contenants dans votre région, jeter le contenant selon la réglementation provinciale.

Pour les contenants consignés

2018-3696

2019-02-21

Élimination des contenants :

NE PAS réutiliser ce contenant pour quelque raison que ce soit. À des fins d'élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/vendeur).

Pour les contenants qui peuvent être remplis à nouveau par le distributeur/vendeur :

Élimination des contenants :

À des fins d'élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/vendeur). Il doit être rempli à nouveau par le distributeur/vendeur avec le même produit. NE PAS réutiliser ce contenant pour quelque raison que ce soit.

DANS LE CAS D'UNE URGENGE IMPLIQUANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, APPELER 1 800 327-8633 (FASTMED)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce pesticide doit uniquement être utilisé selon les instructions sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit de toutes autres façons que celles indiquées sur l'étiquette représente une infraction selon la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

INFORMATION SUR LE PRODUIT

Le fongicide agricole ECHO 720 est un excellent fongicide lorsqu'il est utilisé selon les instructions sur l'étiquette afin de contrôler un large spectre de maladies végétales. Ce produit peut être utilisé efficacement dans des pulvérisations concentrées ou diluées. Une couverture uniforme et complète est essentielle pour contrôler les maladies.

NE PAS combiner le fongicide agricole ECHO 720 dans le réservoir de pulvérisation avec des pesticides, surfactants ou engrais à moins qu'une utilisation précédente ait démontré que cette combinaison est physiquement compatible et non dangereuse dans vos conditions d'utilisation. Remarque : inverser lentement le contenant à plusieurs reprises pour assurer un mélange uniforme.

La quantité requise de fongicide agricole ECHO 720 devrait être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation pendant le remplissage. Pour les pulvérisations concentrées, il faut prémélanger la quantité requise de ce produit dans un contenant propre et ajouter au réservoir de pulvérisation lors du remplissage. Garder l'agitateur en mouvement lors du remplissage et lors des opérations de pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

Les taux de dosage sur cette étiquette indiquent les litres par hectare du fongicide agricole ECHO 720 à moins d'indications contraires. Les applications devraient être faites dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture adéquate du feuillage et des tiges. Le volume d'eau à utiliser variera selon les cultures et la croissance des plants. Le volume de pulvérisation variera de 225 à 1600 litres par hectare pour les pulvérisations diluées et de 50 à 100 litres par hectare pour les pulvérisations concentrées au sol et les applications aériennes. Les méthodes d'application au sol et aériennes sont recommandées à moins que des indications contraires soient données pour une culture quelconque.

Puisque ce produit n'est pas enregistré pour un contrôle antiparasitaire dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant de l'équipement ou en jetant des déchets.

NE PAS permettre de décharge ou d'écoulement de serres ou de champignonnières contenant ce produit d'intégrer des lacs, ruisseaux, étangs ou autres étendues d'eau.

Bandes végétatives filtrantes (BVF)

Une bande végétative filtrant (BVF) d'au moins 10 mètres doit être construite et maintenue. La BVF est requise sur le bord du champ et adjacent au champ, et en pente dans les habitats aquatiques afin de réduire les risques aux organismes aquatiques provenant des écoulements. Les habitats aquatiques incluent, mais sans s'y limiter, des lacs, réservoirs, rivières, marécages ou étangs naturels, et des estuaires.

La BVF doit être composée d'herbes et peut aussi inclure des arbustes, des arbres et autre végétation. Des renseignements supplémentaires se trouvent sur les pages du site web de l'ARLA.

La BVF et les zones tampons pour la dérive de pulvérisation doivent être respectées.

Zones tampons pour la dérive de pulvérisation

Les zones tampons pour la dérive de pulvérisation ont pour but de protéger les habitats terrestres et aquatiques de la dérive de pulvérisation. Les zones tampons de dérive de pulvérisation représentent une exigence distincte de la BVF qui est requise pour réduire les risques d'écoulement.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter les applications de ce produit lorsque les vents sont forts. **NE PAS** appliquer avec des gouttes de pulvérisation plus petites que le classement moyen de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la récolte ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter les applications de ce produit lorsque les vents sont forts. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttes de pulvérisation plus petites que le classement moyen de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'aile ou du rotor.

Les traitements localisés utilisant de l'équipement manuel **NE** nécessitent **PAS** une zone tampon.

Les zones tampons pour la dérive de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application direct et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, brouillards, étangs, criques, marécages, réservoirs et terres humides) et les habitats marins/estuaires.

Tableau des zones tampons

| | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection de : | | | | |
|------------------------|--|---|-------------|---|-------------|----|
| | | Habitats d'eau douce – profondeur : | | Habitat marins/estuaires – profondeur : | | |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole | Blé, onagre, patates | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| | Carottes, maïs sucré, panais, pois secs | 3 | 1 | 3 | 1 | |
| | Céleri, pois chiches, lentilles, fraises | 3 | 1 | 3 | 2 | |
| | Cucurbitacées, oignons, ginseng, chou, tomates | 4 | 1 | 4 | 2 | |
| | Bleuets (en corymbe), conifères – extérieur | 5 | 1 | 5 | 3 | |
| | Canneberges | 10 | 1 | 10 | 4 | |
| Pulvérisation aérienne | Patates, onagre | Aile fixe | 65 | 4 | 65 | 20 |
| | | Aile rotative | 50 | 1 | 50 | 15 |
| | Blé | Aile fixe | 75 | 5 | 75 | 20 |
| | | Aile rotative | 55 | 2 | 55 | 15 |
| | Panais | Aile fixe | 90 | 5 | 90 | 20 |
| | | Aile rotative | 60 | 3 | 60 | 20 |
| | Pois secs | Aile fixe | 95 | 5 | 95 | 25 |
| | | Aile rotative | 70 | 4 | 70 | 20 |
| | Carottes | Aile fixe | 100 | 5 | 100 | 30 |
| | | Aile rotative | 75 | 5 | 75 | 20 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---------------|-----|----|-----|----|
| Lentilles, céleri | Aile fixe | 175 | 10 | 175 | 40 |
| | Aile rotative | 100 | 5 | 100 | 30 |
| Cucurbitacées, oignons, tomates | Aile fixe | 200 | 10 | 200 | 55 |
| | Aile rotative | 125 | 10 | 125 | 40 |

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des partenaires des mélanges en réservoir et respecter la plus grande zone tampon (la plus contraignante) pour les produits impliqués dans le mélange en réservoir et appliquer la catégorie de pulvérisation la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes pour ces partenaires de mélanges en réservoir.

Les zones tampons de dérive et de pulvérisation peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice des zones tampons sur le site web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Cet outil ne peut être utilisé pour réduire les bandes végétatives filtrantes.

L'utilisation de ce produit ou de tout autre produit contenant de chlorthalonil est interdite sur les cultures de serre à moins d'indications contraires sur l'étiquette.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS LES 10 JOURS AVANT OU APRÈS UNE APPLICATION D'HUILE PUISQUE LA PRÉSENCE D'HUILE PEUT CAUSER DES BRULURES AUX TISSUS DES FEUILLES ET FLEURS.

Appliquer uniquement lorsque le potentiel pour de la dérive sur des zones non ciblées où des personnes humaines habitent et où l'on retrouve des maisons, écoles et zones récréatives est minimal. Il faut considérer la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.

Directives pour le pulvérisateur à rampe

Pulvérisateur à rampe – sauf pour les applications pour les patates

Si les préposés au mélange et au chargement manipulent plus de [340 kg p.a.] en une journée, ils doivent utiliser un système fermé.

Porter des combinaisons sur des pantalons longs et un chandail à manches longues, des gants qui résistent aux produits chimiques, des bas et des souliers pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les activités de réparation. Porter aussi des pantalons longs, un chandail à manches longues et des gants qui résistent aux produits chimiques, des bas et des souliers lors de l'application. Des gants ne sont pas requis lors d'une application dans une cabine fermée.

Pulvérisateur à rampe – application pour les patates

Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système fermé.

Porter des combinaisons sur des pantalons longs et un chandail à manches longues, des gants qui résistent aux produits chimiques, des bas et des souliers pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les activités de réparation. Des gants ne sont pas requis lors d'une application dans une cabine fermée.

Les applicateurs qui traitent des champs de patates doivent utiliser de l'équipement de pulvérisateur à rampe pour une application dans une cabine fermée. Des gants ne sont pas requis lors d'une application dans une cabine fermée. Porter des gants qui résistent aux produits chimiques lors de la sortie de la cabine pour effectuer du nettoyage et des réparations.

Directives pour une application aérienne

Les mélangeurs et les chargeurs doivent utiliser un système fermé.

Appliquer uniquement avec un aéronef à ailes rotatives ou fixes ayant été calibré pour les conditions atmosphériques de la région et selon les conditions et taux d'application de cette étiquette. Les taux, conditions et précautions sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Appliquer uniquement selon le taux recommandé sur cette étiquette pour une application aérienne.

Lorsqu'aucun taux n'est indiqué pour une application aérienne pour l'usage spécifié, ce produit ne peut être appliqué par n'importe quel type d'équipement aérien. Assurer une application uniforme. Pour éviter une application inégale ou qui chevauche, utiliser des appareils de marquage appropriés.

Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques au site de traitement permettent une

2018-3696

2019-02-21

couverture complète et uniforme. Appliquer uniquement dans des conditions de bonnes pratiques spécifiques à une application aérienne comme indiqué dans le *Guide national d'apprentissage – application de pesticides par aéronef* développé par le comité fédéral/provincial/territorial pour la gestion des pesticides.

NE PAS appliquer sur une étendue d'eau. Éviter la dérive de pulvérisation sur une étendue d'eau et autres zones non ciblées. Des zones tampons spécifiques devraient être respectées.

Les pulvérisations plus grosses ont moins tendance à causer de la dérive et donc, il faut éviter les combinaisons de pressions et de types de buses qui produisent de fines particules (brumisation). Ne pas appliquer pendant des périodes de calme plat ou lorsque la vitesse et la direction du vent représentent un risque de dérive de pulvérisation. Ne pas pulvériser lorsque les vents soufflent vers une culture sensible, des jardins, des habitats terrestres (comme des rideaux d'arbres) ou des habitats aquatiques. Se référer aux DANGERS ENVIRONNEMENTAUX pour plus de détails.

Applicateurs aériens : porter un chandail à manches longues, des pantalons longs, des bas et des souliers lors de l'application. Des gants ne sont pas requis lors d'une application dans un cockpit fermé. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques à être chargés à bord de l'aéronef. Il est préférable que le pilote puisse être en mesure de communiquer sur chaque site de traitement au moment de l'application.

Personnel de champ et mélangeurs/chargeurs : porter des combinaisons sur des pantalons longs et un chandail à manches longues, des gants qui résistent aux produits chimiques, des bas et des souliers pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les activités de réparation. Suivre les précautions les plus strictes sur l'étiquette dans les cas où les précautions pour l'opérateur dépassent les recommandations sur l'étiquette du pulvérisateur à rampe.

Tout le personnel sur le site de travail doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et boire. Les vêtements de protection et les canines de véhicule ou d'aéronef doivent être décontaminés régulièrement. Se référer aux PRÉCAUTIONS pour plus de détails.

Directives pour les applications en serres

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

Les mélangeurs/chargeurs/applicateurs dans les serres et champignonnières doivent porter un respirateur avec une cartouche approuvée par NIOSH pour éliminer les vapeurs biologiques et avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une bonbonne approuvée par NIOSH pour les pesticides.

TECHNIQUES D'APPLICATION ET DE CALIBRATION POUR UNE IRRIGATION PAR ASPERSION :

Porter des combinaisons sur des pantalons longs et un chandail à manches longues, des gants qui résistent aux produits chimiques, des bas et des souliers pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les activités de réparation.

Ajuster les buses de pulvérisation pour éviter des pulvérisations directes ou une dérive dans des zones non ciblées. Déterminer la superficie couverte par l'aspersion. Remplir le réservoir de l'équipement d'injection avec de l'eau et ajuster le débit pour utiliser le contenu dans les périodes de temps désirées. Mélanger la quantité désirée du fongicide agricole ECHO 720 pour la superficie à couvrir dans la quantité d'eau utilisée lors de la calibration. Utiliser le système aux pressions normales recommandées par le fabricant de l'équipement d'injection pour la quantité de temps établie pendant la calibration.

Le fongicide agricole ECHO 720 peut être injecté au début ou à la fin du cycle d'irrigation ou en tant qu'application séparée. Arrêter l'équipement d'injection une fois que le traitement est terminé (c.-à-d., comme indiqué par le colorant) et continuer à utiliser le système d'irrigation jusqu'à ce que le produit se soit complètement écoulé de la dernière tête d'aspersion. NE PAS utiliser le système d'irrigation sans les soupapes de sécurité ou autres éléments pour prévenir un contre-siphonnement de ce produit dans la source d'eau. Le réservoir contenant ce produit devrait être connecté sur le côté de décharge de la pompe d'irrigation ou autre équipement pressurisé joint à la ligne d'irrigation. Ne jamais injecter des pesticides dans une ligne d'aspiration ou du côté succion de la pompe. L'eau d'irrigation traitée avec ce produit devrait être maintenue sur la zone traitée jusqu'à ce qu'elle soit absorbée par le sol.

2018-3696

2019-02-21

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un autre type de système d'irrigation.

Ne pas appliquer lorsque la force du vent peut causer une distribution qui n'est pas uniforme ou qui permettrait d'aller au-delà de la zone de traitement prévue.

Ne pas appliquer par chimigation si la zone à être traitée est à 100 mètres d'une zone résidentielle ou d'un parc.

Gestion de la résistance au fongicide

Pour la gestion de la résistance, ce produit contient un fongicide du groupe M5. Toute population fongique peut contenir des éléments qui résistent naturellement au fongicide agricole ECHO 90DF et autres fongicides du groupe M5. Une perte graduelle ou totale du pesticide peut se produire au fil du temps si les fongicides sont utilisés de façon répétée dans les mêmes champs. D'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au site d'action, mais spécifiques à des produits chimiques individuels comme un métabolisme accru, peuvent aussi exister.

Des stratégies appropriées de gestion de la résistance devraient être suivies.

Pour retarder la résistance au fongicide :

- Lorsque possible, alterner l'utilisation du fongicide agricole ECHO 90DF ou autres fongicides du groupe M5 avec différents groupes qui contrôlent les mêmes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Éviter de dépasser le nombre d'applications indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives du fongicide agricole ECHO 90DF ou autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.
- L'utilisation d'un fongicide devrait être basée sur un programme IPM qui inclut un dépistage, les renseignements historiques liés à l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que les pratiques de contrôle culturelles, biologiques et chimiques.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour tout signe de développement de résistance. Informer Sipcam Agro USA, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à fongicide agricole ECHO 90DF chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue à progresser après un traitement avec ce produit, ne pas augmenter la fréquence d'utilisation. Arrêter l'utilisation de ce produit et changer pour un fongicide ayant une autre cible d'action si possible.
- Consulter votre spécialiste d'extension local ou conseiller de culture accrédité pour une gestion de la résistance aux pesticides et/ou les recommandations IPM pour des cultures et maladies spécifiques dans votre région.

Ce produit est efficace pour une utilisation stratégique dans des programmes qui tentent de minimiser la résistance des maladies aux fongicides. Certains autres fongicides qui sont à risque d'une résistance aux maladies démontrent un mode d'action fongicide à site unique. Ce produit, avec un mode d'action à plusieurs sites, peut être utilisé pour retarder ou prévenir le développement d'une résistance aux fongicides à site unique.

Consulter les représentants du Cooperative Extension Service pour des renseignements sur la bonne utilisation de ce produit au sein de programmes qui cherchent à minimiser l'occurrence de résistance des maladies aux fongicides.

Pour plus d'information et pour signaler une résistance soupçonnée, contacter les représentants de l'entreprise :

(519) 268 5906 ou téléc. (519) 268 8013.

2018-3696
2019-02-21

.

2018-3696

2019-02-21

LÉGUMES et GRANDES CULTURES

* Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|---|-------------|--|--|---|
| Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur | 7 | Taches des feuilles <i>Alternaria</i> (<i>Alternaria alternata</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) | 1,7 – 3,3 (1,2 – 2,4) | Faire les applications lorsque les transplantations sont faites dans le champ (ou après l'émergence des cultures semencées dans le champ) ou lorsque les conditions favorisent le développement des maladies. Pour le chou, faire une deuxième application 7 à 10 jours après la première pour maintenir un bon contrôle sur la maladie. |
| Restrictions pour le brocoli, les choux de Bruxelles et le chou-fleur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 1 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 5 (décolletage (choux de Bruxelles)) • 5 (dépistage) • 0,5 (toutes les autres activités) Restrictions pour le chou : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 2 (dépistage, éclaircissage) • 1 (désherbage manuel) • 0,5 (toutes les autres activités) | | | | |
| Carottes | 1 | Alternariose (<i>Cercospora carotae</i>) Mildiou (<i>Alternaria dauci</i>) | 1,7 – 2,2 (1,2 – 1,6) | Commencer les applications lorsqu'il y a menace de maladie et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours pour maintenir un bon contrôle. |
| Restrictions pour les carottes : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 7 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 22 (récolte manuelle) • 7 (dépistage) • 0,5 (toutes les autres activités) | | | | |

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|-------------|--|--|---|
| Céleri, champ | 7 | Alternariose (<i>Cercospora apii</i>) Mildiou (<i>Septoria apicola</i>) | 1,1 – 1,7 (0,8 – 1,2) Période de 3 à 5 jours -- OU -- 1,7 – 2,77 (1,2 – 2,0) Période de 8 à 10 jours | Commencer les applications lorsque les transplantations sont faites dans le champ. Appliquer ce produit dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture adéquate. |
| Céleri, lits de semence (serre) | S/O | Alternariose (<i>Cercospora apii</i>) Mildiou (<i>Septoria apicola</i>) | 1,4 – 1,9 (1,0 – 1,4) | Pour un contrôle dans les lits de semence de céleri, utiliser ce produit par 1 000 litres d'eau et appliquer 1 400 litres par hectare. Commencer l'application après l'émergence de la culture. Utiliser le taux plus élevé dans des conditions de maladie sévères. |
| Restrictions pour le céleri : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : <ul style="list-style-type: none"> • 2 (champ) • 1 (lits de semence en serre) • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 0,5 (toutes les activités) (champ et lits de semence en serre) | | | | |
| Pois chiches | 48 | Ascochyte (<i>A. phaseolorum</i>) | 2,1 – 2,77 (1,5 – 2,0) 1 ^{re} application 1,4 – 2,1 (1,0 – 1,5) 2 ^e application | Faire la première application lors de la floraison hâtive et une deuxième application 10 jours plus tard. Appliquer seulement avec de l'équipement d'application au sol dans 220 litres d'eau par hectare. |

2018-3696

2019-02-21

Restrictions pour les pois chiches :

- Nombre maximum d'applications par année : 2
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
 - 2 (dépistage)
 - 0,5 (toutes les autres activités)
- Appliquer seulement avec de l'équipement d'application au sol.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|-------------|---|--|---|
| Cucurbitacées (cantaloups, concombres, melons brodés, melons miel, courges, citrouilles, melons d'eau) | 1 | Anthraxnose (<i>Colletotrichum spp.</i> Oïdium de la vigne (<i>Podosphaera xanthii syn. Sphaerotheca fuliginea</i>) Gale (<i>Cladosporium cucumerinum</i>) | 3,3 (2,4) 2,2 (1,6) pour le contrôle d'anthraxnose pour les melons d'eau, les courges et les citrouilles | Commencer les applications lorsque les plants sont dans le premier stade de vrai feuillage ou lorsque les conditions sont favorables pour le développement de maladies. Faire une deuxième application 7 jours après la première. |

Restrictions pour les cucurbitacées :

- Nombre maximum d'applications par année : 2
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
 - 0,5 (toutes les activités)
- NE PAS appliquer par système d'irrigation par aspersion.

| | | | | |
|-----------|----|---|--------------------------|---|
| Pois secs | 32 | Ascochytose (<i>Mycosphaella pinodes</i>) | 1,4 – 2,1 (1,0 – 1,5) | Appliquer lors de la floraison hâtive. Faire une deuxième application lors de l'apparition des gousses, soit dix jours après la première application. Toujours appliquer le taux le plus élevé lorsque les conditions sont favorables aux maladies. |
|-----------|----|---|--------------------------|---|

2018-3696
2019-02-21

| Restrictions pour les pois secs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 1 (dépistage) • 0,5 (toutes les activités) • NE PAS nourrir du bétail avec la paille d'une récolte traitée. • NE PAS permettre que la zone traitée soit utilisée comme pâturage. | | | | |
|---|-------------|---|--|---|
| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
| Lentilles | 48 | Anthracnose (<i>Colletotrichum gleosporioides</i>) Ascochytose (<i>Ascochyta pisi</i>) | 1,4 – 2,8 (1,0 – 2,0) | Appliquer à la préfloraison avant la fermeture de la rangée et ensuite faire une deuxième application 10 à 14 jours après (pendant la période de floraison). |
| Restrictions pour les lentilles : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 3 (dépistage) • 0.5 (toutes les activités) • Ne pas appliquer ce produit avec l'herbicide POAST® ou le surfactant MERGE® ou dans les 48 heures de l'application de POAST et MERGE. • NE PAS nourrir du bétail avec la paille d'une récolte traitée. • NE PAS permettre que la zone traitée soit utilisée comme pâturage. | | | | |
| Champignons | 7 | Taches brunes verticillium/môle sèche (<i>Verticillium fungicola</i>) | 17.6 (12.7) | Les personnes qui appliquent ce produit dans les sites de champignons devraient porter un respirateur plein visage pendant toutes les activités. De plus, si une nouvelle entrée sur le site est requise dans les 12 heures suivant le traitement, porter un respirateur plein visage. Appliquer 175 millilitres par 100 mètres carrés immédiatement après le gobetage ou mélange de gobetage et 90 millilitres par 100 mètres carrés pour l'épingleage, dans 100 à 130 litres d'eau. |

2018-3696

2019-02-21

Restrictions pour les champignons :

- Nombre maximum d'applications par année : 1
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
 - 0,5 (toutes les activités)

2018-3696
2019-02-21

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|--|--|--|---|
| Oignons (bulbe sèche et oignons à botteler) | 7 (bulbe sèche) 14 (oignons à botteler) | Brûlure helminthosporienne Botrytis (<i>Botrytis</i> spp.) | 1,7 – 3,3 (1,2 – 2,4) | Commencer les applications lorsqu'il y a menace de maladie et effectuer une deuxième application de 7 à 10 jours plus tard. |
| Restrictions pour les oignons (bulbe sèche et oignons à botteler) : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 6 (désherbage manuel) • 1 (dépistage) • 0,5 (toutes les autres activités) | | | | |
| Panais | 7 | Chancre des racines (<i>Phoma</i> spp.) | 1,9 (1,4) | Commencer les applications à la mi-août et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. |
| Restrictions pour les panais : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 7 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> • 21 (récolte à la main) • 5 (dépistage) • 0,5 (toutes les autres activités) | | | | |

2018-3696
2019-02-21

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare | Directives d'application |
|---|-------------|--|---|--|
| Patates | 1 | Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) Pourriture des vignes Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i>) | 0,8 – 1,7 (0,6 – 1,2) 1,1 (0,8) pour contrôle d'alternariose et de pourriture des vignes Botrytis | Commencer les applications lorsque les plants ont 15 à 20 cm de hauteur ou lorsqu'il y a menace de maladie. Répéter les applications à des intervalles de 7 à 10 jours pour maintenir un bon contrôle des maladies. Dans des conditions sévères, utiliser les taux plus élevés à des intervalles de 7 jours. |
| Restrictions pour les patates : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 3 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> Patates (graines) <ul style="list-style-type: none"> 23 (irrigation réglée à la main) 19 (épuration) 3 (dépistage) 0,5 (toutes les autres activités) Patates (table) <ul style="list-style-type: none"> 23 (irrigation réglée à la main) 3 (dépistage) 0,5 (toutes les autres activités) | | | | |
| Maïs sucré | 14 | Rouille commune (<i>Puccinia spp.</i>) | 2.2 (1.6) | Appliquer lors de l'apparition des premiers symptômes et répéter 10 à 14 jours plus tard. |
| Restrictions pour le maïs sucré : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> 18 (récolte à la main) 14 (récolte mécanique) 1 (dépistage) 0.5 (toutes les autres activités) | | | | |

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|---|--|---|--|--|
| Tomates (incluant les tomates traitées) | 1 (pas pour traitement) 30 (traitement) | Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) | 1,7 – 2,8 (1,2 – 2,0) | Commencer les applications lorsqu'il y a menace de maladie et pulvériser sur une période de 8 à 10 jours à un plus faible taux (1,7 l ou 1,2 kg ai/ha), ou une période de 14 jours à un plus haut taux (2,8 l ou 2.0 kg ai/ha). |
| | | Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Taches des feuilles Septoria (<i>Septoria lycopersici</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>) | | Traitement des tomates – ce produit peut être mélangé dans des réservoirs avec de l'herbicide LEXONE®. Suivre les instructions ci-haut pour un contrôle des maladies et utiliser LEXONE à 150 grammes d'ingrédient actif par hectare pour le contrôle des mauvaises herbes. Se référer à l'étiquette LEXONE pour les bons taux et usages lors de l'utilisation de cette combinaison mélangée en réservoir. |
| | | Pourriture grise Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i>) | 3,3 2,4) | Appliquer sur une période de 14 jours |

Restrictions pour les tomates :

Pas pour le traitement:

- Nombre maximum d'applications par année : 2
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
0,5 (toutes les autres activités)

Pour le traitement :

- Nombre maximum d'applications par année : 9 (2 applications à 3,3 l ou 2,4 kg ai/ha et 7 applications à 1,7 l ou 1,2 kg ai/ha)
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
7 (dépistage)
0,5 (toutes les autres activités)
- Ne pas récolter à la main les tomates traitées.

2018-3696

2019-02-21

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|-------------|--|--|---|
| Blé | 30 | Taches des feuilles Septoria (<i>Mycosphaerella graminicola</i>) Taches des glumes Septoria (<i>Parastagonospora nodorum</i>) tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) | 1,0 – 1,8 (0,7 – 1,3) | Appliquer au stade de croissance Zadoks 37 (émergence des feuilles paniculaires) et répéter 10 à 14 jours plus tard au stage de croissance 51-55 (épi visible). |
| | | Helminthosporiose Fusarium (gale) (<i>Fusarium graminearum</i>) suppression | 1,4-1,8-71 (1,0 – 1,3) | Appliquer au stade de croissance 61-65 (floraison hâtive), et une intervalle de re-traitement de 10 jours. Pour de meilleurs résultats, cette application doit être faite avant que les conditions favorisant l'infection, soit avant le début de la floraison de la majorité des talles et |
| Restrictions pour le blé : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : 0,5 (toutes les activités) • NE PAS nourrir du bétail avec la paille d'une récolte traitée. • NE PAS permettre que la zone traitée soit utilisée comme pâturage. | | | | |

CULTURES DE FRUITS

* Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|----------------------|-------------|---|--|--|
| Bleuets (en corymbe) | 54 | Pourriture de fruit Anthracnose (<i>Colletotrichum gloeosporioides</i>) Pourriture de fruit Alternaria (<i>Alternaria</i> spp.) Chancre Phomopsis (<i>P. vaccinii</i>) | 5,0 (3,6) | Faire une application au stade de la pointe verte, du bouton rose et de la chute des pétales en utilisant au moins un intervalle de re-traitement de 7 jours. Après la chute des pétales, un calendrier de protection utilisant un différent produit enregistré devrait être utilisé pour assurer un contrôle continu de la pourriture des fruits. |

2018-3696

2019-02-21

Restrictions pour bleuets :

- Nombre maximum d'applications par année : 2
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
3 (irrigation réglée à la main)
0,5 (toutes les autres activités)

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|-------------|--|--|---|
| Cerises (sucrées et aigres) Appliquer dans 500 à 1000 litres d'eau par hectare. | 40 | Brûlure de la fleur (<i>Monilinia laxa</i>) Taches des feuilles du cerisier (<i>Blumeriella jaapii</i>) Nodule noir du cerisier (<i>Apiosporina morbosa</i>) | 3,5 – 6,3 (2,5-4,5) | Avant la récolte : Faire 1 ou 2 applications de la période rose à la période de collerette et à environ 10 jours d'intervalle. NE PAS faire plus de 2 applications pré-récolte par saison. NE PAS appliquer dans les 40 jours précédant la récolte. |
| | S/O | Taches des feuilles du cerisier (<i>Blumeriella jaapii</i>) Nodule noir du cerisier (<i>Apiosporina morbosa</i>) | 4.2 – 6.3 (3.0-4,5) | Après la récolte : Appliquer une fois sur le feuillage 1 à 7 jours après le retrait des fruits. NE PAS faire plus de 1 application post-récolte par saison. |

Restrictions pour les cerises :

Avant la récolte

- Nombre maximum d'applications par année : 2 (printemps)
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
8 (éclaircissage)
0,5 (toutes les autres activités)
- NE PAS appliquer après la chute de la collerette pour éviter des dommages aux fruits.

Après la récolte

- Nombre maximum d'applications par année : 1

| | | | | |
|-------------|----|--|--------------------------|---|
| Canneberges | 50 | Pourriture de fruit (<i>Monilinia oxycocci</i>) | 4,7 – 8,1 (3,4 – 5,8) | Appliquer une fois par année si nécessaire. NE PAS faire plus d'une application par année. |
| | | Brûlure helminthosporienne des rameaux et dépérissement vertical (<i>Diaporthe vaccinia</i>) | | Utiliser le taux plus élevé dans des conditions sévères. NE PAS appliquer dans les 50 jours précédant la récolte. |

2018-3696

2019-02-21

Restrictions pour les canneberges :

- Nombre maximum d'applications par année : 1
 - Délai de sécurité après traitement (jours) :
5 (dépistage)
0,5 (toutes les autres activités)
 - NE PAS appliquer ce produit sur des champs inondés ou permettre la libération d'eau irriguée des tourbières pendant au moins 3 jours à la suite de l'application.
 - Ce produit peut être appliqué à l'aide d'un équipement d'irrigation par aspersion. Utiliser 3 000 litres d'eau par hectare seulement avec des systèmes solides. Voir les techniques d'application et de calibration pour l'irrigation par aspersion dans le mode d'emploi.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|----------------------|-------------|--|--|--|
| Pêches Nectarines | 60 | Brûlure de la fleur (<i>Monilinia spp.</i>) | 3,5 – 6,3 (2,5 – 4,5) | Appliquer 1 ou 2 applications de la période rose à la période de collerette. Appliquer dans 500 à 1 000 litres d'eau par hectare. NE PAS appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. |
| | | Cloque du pêcher (<i>Blumeriella jaapii</i>) | 3,5 – 4,9 (2,5 – 3,5) | Faire une application par année comme pulvérisation de dormance à l'automne à 75 à 100 % de la perte des feuilles ou au début du printemps avant le débourrement. Appliquer dans au moins 1 000 litres d'eau par hectare. NE PAS faire plus de 3 applications par année, y compris la pulvérisation de dormance. |

Restrictions pour pêches et nectarines :

- Nombre maximum d'applications par année : 3 (2 (printemps + 1 (dormance))
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
11 (éclaircissage)
0,5 (toutes les autres activités)
- NE PAS appliquer après la chute de la collerette pour éviter des dommages aux fruits.
- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS LES 10 JOURS SUIVANT UNE APPLICATION D'HUILE CAR CELA PEUT CAUSER DES BRÛLURES AUX TISSUS DES FEUILLES ET FLEURS.

| | | | | |
|---------|----|---|--------------|---|
| Fraises | 30 | Pourriture de fruit Botrytis (<i>Botrytis spp.</i>) | 2,5 (1,8) | Appliquer une fois à l'automne. Appliquer deux pulvérisations préfloraison, une fois lorsque la nouvelle pousse apparaît et une autre fois 10 à 12 jours plus tard. NE PAS faire plus de trois applications par année. NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. |
|---------|----|---|--------------|---|

2018-3696

2019-02-21

Restrictions pour les fraises :

- Nombre maximum d'applications par année : 3 (2 (printemps) + 1 (après la récolte))
- Délai de sécurité après traitement (jours) :
0,5 (toutes les activités)
- Utiliser uniquement de l'équipement d'application au sol.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. NE PAS appliquer avec un système d'irrigation par aspersion.

2018-3696

2019-02-21

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'onagre et le ginseng a été développé par des personnes autres que Sipcam Agro USA, Inc. et accepté pour enregistrement par Santé Canada selon le Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs. Sipcam Agro USA, Inc. ne fait aucune représentation ou garantie quant au rendement (efficacité) et/ou la tolérance de la récolte (phytotoxicité) pour l'utilisation de ce produit avec l'onagre et le ginseng. Par conséquent, l'Acheteur et l'Utilisateur assument tous les risques liés au rendement et à la tolérance de la récolte et conviennent de libérer Sipcam Agro USA, Inc. de toute réclamation basée sur l'efficacité et/ou la phytotoxicité concernant l'usage décrit pour l'onagre et le ginseng.

* Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|-------------|--|--|--|
| Onagre | S/O | Pourriture et dépérissement (<i>Botrytis cinerea</i>) | 1,6 (1,2) | Application à l'automne seulement. Appliquer directement sur les champs ensemencés après l'apparition des symptômes de maladies. Répéter une fois après 28 jours ou après 14 jours si les conditions favorisent la maladie. |
| Restrictions pour l'onagre : <ul style="list-style-type: none">• Nombre maximum d'applications par année : 2• Délai de sécurité après traitement (jours) : 0,5 (toutes les activités) | | | | |
| Ginseng | 14 | Alternariose (<i>Alternaria panax</i>) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Taches des feuilles (<i>Phytophthora cactorum</i>) | 1,7 –3,3 (1,2-2,4) | Commencer les applications lorsqu'il y a menace de maladie et faire une deuxième application de 7 à 10 jours plus tard. NE PAS faire plus de trois applications par année. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. |
| Restrictions pour le ginseng: <ul style="list-style-type: none">• Nombre maximum d'applications par année : 3 (2 + 1 (automne))• Délai de sécurité après traitement (jours) : 0,5 (toutes les activités)• Ne pas nourrir du bétail avec du ginseng traité (racines ou feuilles). | | | | |

2018-3696
2019-02-21

| Culture | PHI (jours) | Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|---|------------------------|--|---|---|
| Bleuets (nains) | 54 | Chancre Phomopsis (Phomopsis vaccinii). Suppression seulement : Maladies de taches des feuilles incluant : Taches des feuilles Septoria (Septoria sp.) Rouille (Naohidemyces vaccinii) Taches des feuilles Valdensinia (Valdensinia heterodoxa) | 5,0 (3,6) | Effectuer la première application au début juin ou à la mi-juin de l'année de germination. Faire une deuxième application au début du mois d'août, après au moins 42 jours. L'application devrait être basée sur le niveau de pression des maladies de l'année précédente. Appliquer ce produit dans 200 - 950 l/ha d'eau. |
| <p>Restrictions bleuets (nains):</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre maximum d'applications par année : 2• Délai de sécurité après traitement (jours) : 0,5 (toutes autres activités)• NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. | | | | |

CONIFÈRES (extérieur (c.-à-d. cèdres, douglas verts, cyprès, sapins, genévriers, pins, épinettes) incluant les arbres de Noël))

* Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

| Maladies | Litres d'Echo 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|---|--|---|
| Chancre Scleroderris (pins) <i>(Gremmeniella abietina)</i> Swiss needlecast (<i>Phaeocryptopus gaeumannii</i>) Rouge Rhabdocline (douglas vert) <i>(Rhabdocline spp.)</i> | 1,7 – 3,3 (1,2 – 2,4) | Appliquer dans 100 à 1 000 litres d'eau par hectare. Faire la première application au printemps lorsque la croissance des pousses est à 1 ou 2 cm de longueur. Faire une application supplémentaire de 3 à 4 semaines après la première application. |
| Brulûre des pousses Sirococcus <i>(Sirococcus conigenus)</i> | 2,5 – 4,2 (1,8 – 3,0) | |
| Rouge à rizosphaera (épinettes) <i>(Rhizosphaera spp.)</i> Taches brunes Scirrhia (pins) <i>(Mycosphaerella dearnessii)</i> | 6,6 (4,8) | |
| Rouge à lophodermium <i>(Lophodermium spp.)</i> | 1,7 – 3,3 (1,2 – 2,4) | Appliquer dans 100 à 1 000 litres d'eau par hectare. Commencer l'application de la mi-juillet au début d'août avant que l'infection ne se produise. Faire une application supplémentaire de 3 à 4 semaines après la première application. Utiliser pour les lits de pépinières, appliquer 3,3 l/ha pendant une période de 3 semaines. |
| Restrictions pour conifères (extérieur) : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre maximum d'applications par année : 2 • Délai de sécurité après traitement (jours) : <ul style="list-style-type: none"> 15 (récolte (production de semis) 11 (irrigation réglée à main) 7 (récolte (cône de graines), arbres de Noël) 1 (récolte, façonnage) 0,5 (toutes les autres activités) | | |

2018-3696
2019-02-21

CONIFÈRES (lits de pépinières (serre))

* Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

| Maladies | Litres d'ECHO 720 par hectare (kg ai/ha) | Directives d'application |
|--|---|---|
| Rouge à lophodermium (<i>Lophodermium spp.</i>) Chancre sclérodérrien (pins) (<i>Gremmeniella abietina</i>) Rouge Suisse (<i>Phaeocryptopus gaeumannii</i>) Rouge Rhabdocline (douglas vert) (<i>Rhabdocline spp.</i>) | 1,7 (1,2) | |
| Brulûre des semis Botrytis (<i>Botrytis spp.</i>) Brulûre des rameaux Phoma (<i>Phoma spp.</i>) | | Appliquer dans 100 à 1 000 litres d'eau par hectare. Faire l'application lorsque les semis ont 10 cm de hauteur et lorsque frais, car les conditions humides favorisent le développement de maladies. |
| Restrictions pour conifères (lits de pépinières) : <ul style="list-style-type: none">• Nombre maximum d'applications par année : 1• Délai de sécurité après traitement (jours) :<ul style="list-style-type: none">• 0,5 (toutes les autres activités) | | |

ECHO est une marque de commerce déposée de Sipcam Agro USA, Inc.

LEXONE est une marque de commerce déposée de E.I. duPont de Nemours and Company.

2018-3696
2019-02-21